

Horaires d'ouverture au Public: Mardi, Jeudi & Samedi de 9 heures à midi.

## **BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATIONS**

### **N° 10 - SEPTEMBRE 2016**

#### **Le mot du Maire :**

Dun a connu cette année un été formidable, avec l'aide de la météo qui a été favorable à la réussite des événements organisés.

Les films du trimestre du carrefour de Dun et le repas du mois d'Août, le concert de violoncelles, le vide-grenier, le concours de pétanque, le grand spectacle de fin Juillet à l'église Sainte-Amélie, le feu d'artifice et le concours de belote ont tous connus une fréquentation très importante et recueillis les louanges des visiteurs, spectateurs et participants, attirant dans les rues de notre village un public toujours plus nombreux.

Nous remercions vivement les associations, artistes et tous les bénévoles pour l'excellent travail qu'ils font.

L'intercommunalité se met en place. Elle regroupera trois communautés de communes :

- La communauté de communes des Grands Lacs (Montsauche)
- La communauté de communes du Haut-Morvan (Château-Chinon)
- La communauté des Portes du Morvan (Lormes)

Elle prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le Canton de Lormes organise le prochain comice agricole, en 2017. Une réunion publique sera organisée en Octobre 2016 pour déterminer si la commune fait un char. Le thème choisi est « Dessins animés et contes et légendes ».

L'ensemble du conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une bonne fin d'année 2016.

Lucienne Biardoux

#### **Sommaire**

Commission Communauté de Communes	page 2
Commission Parc du Morvan	page 3
Commission Urbanisme, logements	page 4
Commission Assainissement, eau, réserves incendie	page 4
CCAS	page 4
Commission scolaire	page 5
Commission Communication, Culture, Loisirs & Tourisme	page 5
<b>La vie des Associations</b>	
L'association Sauvegarde de l'église Sainte-Amélie	page 6
Le Comité des fêtes	page 8
Le Carrefour de Dun	page 9
Association MTR-ARORM – MEMORIAL	page 9
Le Centre Multi-activités	page 11
Les Amateurs d'Informatique de Dun-les-Places	page 11
<b>Vos services</b>	
Agence Postale, Bibliothèque, point infos tourisme	page 11
<b>Infos pratiques</b>	page 12
<b>Infos diverses</b>	page 16
<b>Evènements</b>	
<b>Les commémorations et évènements</b>	page 16
<b>A venir</b>	page 16

## La vie des commissions :

### Commission Communauté de Communes :

#### **Rappel :**

#### **Gestion et tri des déchets :**

Les sacs de collecte sont à prendre en mairie aux heures d'ouverture (mardi, jeudi et samedi matin) de 9 heures à 12 heures. Les documents d'information sont aussi disponibles en mairie, ainsi que le calendrier des collectes.

Ces informations et ce calendrier sont également disponibles sur le site de la commune : [www.dun-les-places.fr](http://www.dun-les-places.fr)

#### Coordonnées :

Communauté de Communes  
12, Place François Mitterrand  
58140 LORMES

Pour tous renseignements : 03 86 22 54 48  
ou contacter Mathilde VILET au 06 48 22 04 17

Ouverture au Public : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 heures à 14 heures.

#### **Horaires Déchetterie de Lormes – 06 79 04 77 69 -**

Lundi et vendredi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17 h30

Mardi, mercredi et jeudi : 8h30 à 12h30 – fermé les après-midi

Samedi 8h30 à 12h30 – Fermé l'après-midi

#### **Horaires Déchetterie Montsauche – tél. : 03 86 84 57 79 ou 03 86 84 50 85**

Lundi, samedi : 10h00 à 13h00 / 14h00 à 17h00

Mercredi, vendredi : 14h00 à 17h00

## **Commission Parc du Morvan**

Gestion sylvicole  
Commune de Dun-les-Places

Une rencontre a eu lieu le 6/9/2016 entre la mairie de Dun et le représentant « Forêt-Filière bois » du Parc Naturel Régional du Morvan concernant la gestion du bois.

L'atlas réalisé par les services du PNRM présente des données concernant le transport du bois et la desserte forestière ainsi que la propriété des forêts de notre commune.

Les données ci-après résument partiellement le travail qui a été conduit qui pourra déboucher sur l'organisation d'une réunion à l'attention de tous les habitants.

Concernant les routes et pistes forestières, ont été relevées et tracées :

- Les routes stratégiques du bois dont le renforcement est éligible à des financements FEDER, (Fond Européen de Développement Régional)
- Au nombre de deux, l'une reliant Dun à Bonin, l'autre reliant Dun au Vieux- Dun.
- Les routes et pistes forestières qui desservent la forêt domaniale de Breuil Chenue, la sectionale de MézocdeFroy.

Concernant les propriétés forestières, ont été relevées et tracées :

- Les forêts domaniales de Breuil Chenue à l'est
- La forêt sectionale au nombre de 4 à Bonaré, Mezauguichard, MezocdeFroy et Dun
- Les forêts particulières sur le domaine de Vermot
- Les forêts privées à Plan Simple de Gestion (PSG), nombreuses dont 2 massifs à l'est et à l'ouest
- Les forêts privées adhérentes au Code de bonnes pratiques sylvicoles – 6 parcelles
- Autres forêts privées

Quelques outils vont être mis à la disposition de notre commune

- Le Guide de débardage qui informe sur les outils contractuels et réglementaires, sur des modèles d'arrêtés d'état des lieux avant travaux, sur les limitations de tonnage et de vitesse.
- La charte forestière de territoire et le contrat forêt qui correspond à un engagement pour une gestion forestière permettant de bénéficier d'un accompagnement technique et financier.

[http://www.parcumorvan.org/fr/territoiresruraux/foret et filière bois/gestion forestière](http://www.parcumorvan.org/fr/territoiresruraux/foret-et-filiere-bois/gestion-forestiere)

Un "CONTRAT FORET" pour les propriétaires du Morvan.

Dans le cadre de la Charte forestière du Morvan, le Parc Naturel Régional du Morvan et le Conseil Régional proposent aux propriétaires forestiers, privés et publics, souhaitant s'engager dans une gestion durable de leurs forêts, un nouveau dispositif spécifique au Morvan pour :

- la régénération naturelle de Douglas,
- l'irrégularisation des peuplements résineux
- la conversion en futaie feuillue des petites parcelles de taillis-sous-futaie.

Travailler en forêt en bonne intelligence avec les communes

Accéder aux parcelles aisément, faire sa déclaration de chantier, travailler dans les meilleures conditions possibles avec les élus et les habitants, éviter les chantiers sauvages... le PNRM et les communes demandent aux professionnels de prendre contact avec l'élue référent avant d'engager tous travaux forestiers afin qu'il les aide dans l'exploitation forestière.

Lors du conseil municipal, il a été décidé que Marc-Antoine Sourd, conseiller municipal, sera le référent de la filière Bois et Forêt en lien avec le Parc Naturel du Morvan. Une réunion publique aura lieu le vendredi 18 novembre à la mairie, à laquelle seront conviées les communes voisines. Le rôle de cette filière : règlementation des coupes et guide de débardage.

### **Commission Urbanisme, logements**

Les travaux du logement de la Poste sont commencés. La toiture sera refaite d'ici la fin de l'année.

### **Commission Assainissement, eau, réserves incendie**

Des devis ont été demandés pour l'entretien de la station d'épuration et du pompage des boues. L'entreprise Rousseau, entreprise la mieux-disante, a été retenue pour les montants suivants

- Entretien de la station : 570 € H.T.
- Pompage des boues : 3 000 € H.T.

Un diagnostic complet sera demandé à Nièvre Ingénierie car beaucoup d'eaux de pluie se déversent dans la station et en gênent le fonctionnement.

### **C.C.A.S.**

Rappel : Vous êtes en détresse ou vous connaissez une personne en détresse sur la commune, faites-vous connaître du CCAS. Téléphonez au 03 86 84 62 05, ou venez nous voir lors de nos permanences les mardis, jeudis et samedis matin, nous vous recevrons et vous aiderons dans la mesure du possible.

Sur la commune : si vous êtes en difficulté, contactez Michèle, notre factrice ou appelez à la mairie.

### **Commission Scolaire**

**La commission vous informe (rappel) :**

Vous arrivez sur la commune ou vous inscrivez vos enfants à l'école pour la première fois :

**Inscrire ses enfants à l'école :**

- **Maternelle** : en mairie de Dun-les-Places, les mardis, jeudis et samedis matin, de 9 h à 12h.  
Pièces à fournir : Livret de famille et carnet de santé  
Coordonnées : 03 86 84 62 05
- **Primaire** : en mairie de Brassay : mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17 h  
Pièces à fournir : livret de famille et carnet de santé  
Coordonnées : 03 86 22 20 31
- **Collège de secteur** : Collège Paul Barreau à Lormes  
Appeler le collège pour récupérer le dossier à remplir  
Coordonnées : 03 86 22 82 42
- **Lycée de secteur** : Lycée Romain Rolland à Clamecy

- **Inscrire ses enfants à la cantine** : après inscription à l'école, s'adresser à l'école concernée.
- **Inscrire ses enfants pour les transports scolaires** : appeler le Conseil Général de la Nièvre : 03 86 61 87 44 ou 03 86 61 87 14.  
Possibilité de faire l'inscription de votre enfant via le site [www.cg58.fr](http://www.cg58.fr)

#### **Travaux à l'école :**

Comme prévu, l'isolation de la toiture et la toiture de l'école ont été refaites au mois d'Août, pendant les vacances. L'entreprise Tourneau, la mieux-disante a réalisé les travaux pour un montant de 20 440,75 € H.T. Le montant de la DETR s'élève à 17 387€.

#### **Les enfants :**

Cette année, l'école accueille 19 enfants : 3 enfants de Marigny l'Eglise, 8 enfants de Brassy et 8 enfants de Dun-les-Places.

2 enfants sont accueillis en toute petite section, 8 en petite section, 3 en moyenne section et 6 en grande section.

La rentrée s'est bien passée.

### **Commission Communication, culture, loisirs, tourisme**

#### **1) Communication :**

- **Guide pratique - Rappel** : tous ceux qui ne l'ont pas encore en leur possession, peuvent venir le chercher en mairie (gratuitement). N'oubliez pas de nous communiquer votre adresse E-mail à cette occasion.



- **Le site Internet** : officiel de DUN-LES-PLACES est consultable en tapant [www.dun-les-places](http://www.dun-les-places) à partir de votre moteur de recherche. Le site fait peau neuve et a adopté ses couleurs d'automne. Depuis sa création, le site a reçu 6 077 visites pour 22 675 pages visitées.

**2) 2) Tourisme** : le rallye de la Cure se déroulera les 1<sup>er</sup> et 2 octobre. Le camping restera ouvert jusqu'au 2 au soir.

### **La vie des Associations :**

#### **L'association « Sauvegarde de l'Eglise Sainte-Amélie » :**

#### **Le samedi 12 novembre à 18 heures :**

**Spectacle C'est nous les comiques, offert en faveur de l'église Sainte-Amélie par une troupe théâtrale d'Avallon.**

**Ce spectacle sera suivi d'un dîner :**

**Apéritif**

**Tartiflette – salade**

**Dessert**

Tarif : 15 € par personne,  
Apéritif et café inclus,  
Boissons non comprises

**Réservations au**  
**03-86-84-60-54**  
**ou au 09-61-62-07-75.**  
**Avant le 30 Octobre 2016**



Une nouveauté pour ouvrir cette page, et c'est avec plaisir que nous vous présentons en couleur, le logo de l'association, nous l'avions déjà soumis lors de l'assemblée générale du mois d'avril, pour recueillir vos suggestions, le voici terminé, nous remercions Estelle qui a su, si bien, mettre dans ce dessin, ce que représente cet édifice. Dorénavant, il figurera dans tout document.

La saison estivale est terminée, l'effervescence s'est atténuée, nous sommes satisfaits du résultat de ces festivités, le concert, "Les Violoncelles de Soizic" et le spectacle du 27,28,29 juillet "Place à l'Opéra" ont attiré beaucoup de monde et ont été une réussite.

Mireille LARRIBE et son école nous ont offert pour la deuxième année une prestation de qualité, merci pour leur générosité et pour avoir donné pendant un instant beaucoup de bonheur aux amoureux de violoncelle.

Si le spectacle de "Place à l'Opéra" a été une réussite, ce n'est pas un hasard, un travail ardu et régulier en est le résultat, Marie et Jean Dominique BURRONI ont consacré leurs week-ends à raison de deux mois, à faire travailler les Cantaduns, ils venaient à chaque fois de la région parisienne sans tenir compte de leur fatigue, merci, merci à eux.

Le vide grenier a également bien marché, nous commençons à avoir les habitués et nous nous réjouissons de cette fidélité.

Cette année encore les bénévoles nous ont soutenus dans toutes nos actions et il faut le dire, sans eux rien n'est possible, encore merci.

Nous préparons maintenant d'autres manifestations, le 2 et 3 octobre,



présence du stand SéSA à la fête de l'automne au Parc du Morvan à Saint Brisson, le 12 novembre, nous vous accueillons à la salle culturelle pour déguster une tartiflette agrémentée d'humour, si vous souhaitez nous rejoindre, vous inscrire aux numéros suivants avant le 30 octobre : 03-86-84-60-54 ou 09-61-62-07-75. Il nous faut aussi penser à l'année 2017, ce sera notre prochain travail.

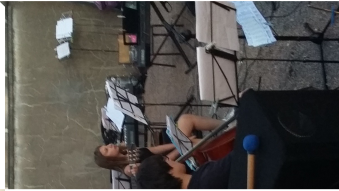
A bientôt.

Les membres du bureau

### Le Comité des fêtes :

Cet été fut riche en manifestations. Nous avons commencé en juillet avec le concours de pétanque qui s'est déroulé dans la bonne humeur et avec un beau soleil nous avons fait 32 équipes.

Puis  
s'est



en août le marché nocturne et repas pour le feu d'artifice tout très bien passé les jeunes musiciens nous ont fait passer un bon moment.

Nous  
380

avons fait beaucoup plus l'année dernière. Cette plateaux contre 260 soirée s'est terminée



de plateaux repas que année nous avons fait l'année dernière cette avec un magnifique

feu d'artifice puis le bal jusqu'à 2h du matin.



En ce mois de septembre nous avons organisé notre concours de belote ou nous avons eu 42 équipes.

Pour les prochaines manifestations nous avons la fête d'halloween qui aura lieu cette année le 29 octobre pour les habitants du bourg pensez à faire vos réserves de bonbons !!!!

Le 10 décembre notre marché de Noël avec le repas nous vous tiendrons au courant rapidement du déroulement de cette journée.



Nous voulions remercier toutes les personnes bénévoles qui sont là pour nous aider dans les installations et le rangement.

A très bientôt

L'équipe du comité des fêtes

### Le Carrefour de DUN :

- Depuis 2008, le Carrefour de Dun créé sur une éthique sociale, solidaire et d'éducation poursuit ses rendez-vous mensuels avec toujours autant de plaisir et de succès le premier samedi de chaque mois.

Au fil des mois, des années, des séances (cela en fait des rendez-vous), si la gratuité fait toujours partie des principes de l'association, convivialité et partage animent l'esprit du Carrefour de Dun.

Le temps s'émiette, tout comme les gâteaux et autres préparés par les participants qui mettent dans le « pool » commun pour prolonger chaque soirée de cinéma.

- Avec le « CARREFOUR DE DUN », bénéficiez d'une réduction d'impôts à hauteur de 60% si vous êtes une entreprise et de 66% pour les particuliers, pour toute somme versée à l'association.
- En effet, reconnu en 2014 Association d'Intérêt Général par les services fiscaux, le « Carrefour de Dun » est habilité à recevoir des dons et de fait, vous établir un reçu à joindre à votre déclaration d'impôts.



Alors, on vous donne rendez vous

- Samedi 1 octobre à 19h00 – Microbe et Gasoil
- Samedi 5 novembre à 17h00 – Un singe en hiver
- Samedi 3 décembre à 17h00 – Youth

Contact : 06 80 22 76 09 / 03 86 84 30 06

L'équipe du Carrefour de Dun

### Association MTR-ARORM – MEMORIAL DE DUN

Ouvert depuis le 7 mai dernier, le Mémorial de Dun-les-Places a atteint ses objectifs. Depuis l'ouverture de nombreuses personnes, touristes et habitants sont venus visiter ce centre d'interprétation dédié à l'histoire de ce village-martyr le plus touché de Bourgogne. Ils y découvrent une exposition moderne, qui à travers des outils numériques innovants, donne à entendre et à voir les témoignages émouvants des survivants. Si l'ensemble de la visite donne satisfaction aux visiteurs, les messages laissés sur le livre d'or témoignent surtout d'un lieu qui amène à la réflexion et qui œuvre pour la paix.

Le Mémorial peut également s'enorgueillir d'avoir reçu quelques personnalités importantes depuis son ouverture. Si l'ancien Ministre Robert Badinter, parrain du Mémorial n'a pu être présent lors de l'inauguration le 26 juin, le Président de la République avait fait le déplacement pour inaugurer officiellement le Mémorial. Puis, dans le cadre d'un déplacement privé, le Ministre de la Culture du Burkina Faso, M. Tahirou Barry se rendait également au Mémorial et en a apprécié sa scénographie.

Le 25 juin, veille de la commémoration du massacre, un accueil privilégié était réservé à des



[www.dun-les-places.fr](http://www.dun-les-places.fr)

familles de fusillés. Pleine d'émotion, cette visite guidée par Claude Pichot, président de « la mémoire de Dun-les-Places » a permis aux familles de mesurer le travail accompli contre l'oubli et de découvrir les archives exposées qu'elles avaient longtemps conservé.

Après ces 4 mois d'ouverture, le Mémorial a célébré ce samedi 6 septembre son 3000ème visiteur !

Aurore Callewaert - Directrice

Mémorial de Dun-les-Places

Rue du 11 novembre 1918

58 230 DUN-LES-PLACES

Tél : 03 86 78 72 99

[museeresistance.morvan@orange.fr](mailto:museeresistance.morvan@orange.fr)

[www.museeresistancemorvan.fr](http://www.museeresistancemorvan.fr)



Visite de familles de fusillés le 25 juin 2016

Infos pratiques :

Pour adhérer à Morvan-Terre de résistance-Arorm :

Le bulletin d'adhésion est disponible au Mémorial, au Musée de la Résistance

Vous pouvez aussi le télécharger sur le site :

<http://www.museeresistancemorvan.fr/>

et l'envoyer avec votre cotisation au Musée de la Résistance – Maison du Parc

58230 SAINT-BRISSON

Montant de la cotisation : - 15 € pour les adhérents directs

- A partir de 30 € pour les membres bienfaiteurs

Mémorial : horaires d'ouverture : Le Mémorial est ouvert au Public du 7 Mai au 11 Novembre et est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le Mémorial est ouvert toute l'année pour les groupes sur réservation (03 86 78 72 99)

**Mai à Août :** du mercredi au vendredi de 10 heures à 13 heures et de 14 h à 18 heures

Mardi, samedi et dimanche : de 15 h à 18 h

**Septembre à Novembre** : du mercredi au vendredi : de 10 h à 13 h et de 14 h à 17 h  
Samedi et dimanche : de 14h à 17 h.

**Tarifs** : Tarif plein : 5 €

Pass-Clé musée : 3,50 €

Pass-Résistance : Mémorial et Musée de la Résistance : 8,80 €

Gratuit pour les enfants de moins de 8 ans

### Le centre multi-activités

Tous les mardis, de 14 heures à 17 heures, salle culturelle, à la mairie partage des savoir-faire :

- Patchwork, canevas, couture, tricot
- Confection d'objets en tissu ou en laine ...

Apportez votre ouvrage, quel qu'il soit et venez partagez ces grands moments.  
Toujours suivi d'un café et petit gâteau. Au menu, convivialité, entre-aide et bonne humeur.

### Les amateurs d'informatique de Dun-les-Places

Tous les jeudis, les séances de formation se poursuivent de 14 h30 à 17h à la mairie, salle du Conseil, sous l'égide de Jean-Claude CAPOEN.

Toujours suivies d'un petit café.

Si vous voulez nous joindre et nous rejoindre :

Appeler Jean-Claude CAPOEN 03 86 84 62 89.

### **Vos services**

#### Agence postale -- Bibliothèque -- Point infos tourisme

Rappel des heures d'ouverture : Du mardi au samedi de 9h à 12h

N° de téléphone : 03 86 78 41 60

L'**agence postale** sera fermée du 21 Octobre au 1er Novembre inclus.

**Bibliothèque** : vous pouvez emprunter et rapporter vos livres à l'agence postale, tous les matins du mardi au samedi inclus. De nouveaux livres vous attendent et pour les enfants et pour les adultes.

**Le Point infos tourisme est désormais assuré par l'Agence Postale** tous les matins du mardi au samedi et par le **Mémorial** à ses heures d'ouverture, ceci afin d'assurer une amplitude horaire la plus satisfaisante possible.

#### Infos pratiques

**Inscriptions sur les listes électorales** : vous avez jusqu'au 31 décembre pour vous inscrire sur les listes électorales, pour les élections 2017 et suivantes.

**Cours de guitare à la mairie** : Monsieur Legouge tous les lundis soir (à partir de 17h).  
Renseignements et tarifs au 06 73 50 51 80.

**Cours de conversation anglaise :**

Le lundi de 10h30 à 11h30.

Pour tous renseignements appeler :

- Annemiek Tijhuis, professeur d'anglais au 03 86 76 20 73 ou
- Miriam Mathieu au 03 86 84 62 96


**Conciliateur de justice**

**Le conciliateur de justice de notre canton a changé :**

**Nouvelles coordonnées : Monsieur GABAIN – 06 85 41 52 76**

**Communication du Ministère de la Défense :**

**Recensement citoyen obligatoire**

Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Le recensement citoyen est, en effet, une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC). 

L'attestation de participation à la JDC est réclamée pour toute inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, baccalauréat, permis de conduire...). De plus, le recensement permet l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

Les Français non recensés dans les délais légaux (entre leurs seize ans et les trois mois qui suivent) pourront régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans, en effectuant volontairement la démarche du recensement.

La démarche à suivre est très simple : il suffit de se rendre à la mairie de son domicile, muni de sa pièce d'identité et de son livret de famille.

Plus d'information sur [www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc) et sur l'application mobile « Ma JDC » téléchargeable gratuitement sur smartphone.

**Le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt communique :**

# DÉCLAREZ VOS RUCHES

DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2016

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation



## QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION  
DU CHEPTEL APICOLE



AMÉLIORER LA SANTÉ  
DES ABEILLES



MOBILISER DES  
AIDES EUROPÉENNES  
POUR LA FILIÈRE APICOLE

NOUVEAU

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE



[mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr)





# LES MESURES DE BIOSÉCURITÉ

## À APPLIQUER DANS LES BASSES COURS

À destination des détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation personnelle, non commerciale

- ▶ Exercer une **surveillance quotidienne** de vos oiseaux.
- ▶ **Aucune volaille** (palmipèdes et gallinacés) de la basse cour **ne doit entrer en contact direct** ou avoir accès à des **volailles d'un élevage professionnel**.
- ▶ **Limiter l'accès de la basse cour** (l'endroit où vous détenez vos oiseaux) aux personnes indispensables à son entretien.
- ▶ **Protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages** ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles.
  - ▶ **Protéger** et entreposer la **litière neuve** à l'abri de l'humidité et de toute contamination, sans contact possible avec des cadavres.
  - ▶ **Ne jamais utiliser d'eaux de surface** : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.
  - ▶ Si les **fientes et fumiers** sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une **période de stockage de 2 mois**. Au-delà de cette période, l'épandage est possible.
- ▶ Réaliser un **nettoyage régulier** des bâtiments et du matériel utilisé pour la basse cour.

### RECOMMANDATIONS POUR L'ÉLEVEUR

- ⦿ Portez des bottes, une blouse dédiée et éventuellement des gants pour soigner vos oiseaux.
- ⦿ Lorsque vous quittez votre basse cour, laissez vos équipements (bottes, blouse, gants...) dédiés à l'entrée de cette dernière.
- ⦿ Dans tous les cas, lavez régulièrement vos bottes, blouses et gants à l'eau chaude et au détergent ou désinfectez-les. Aucune souillure ne doit persister. Lavez aussi régulièrement le matériel d'élevage (fourches, mangeoires...).
- ⦿ Lavez soigneusement vos mains à l'eau chaude et au savon après avoir été en contact avec des oiseaux.
- ⦿ Ne pas vous rendre dans d'autres élevages sans précautions particulières.



Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

**BUREAU AIR de DIJON**



**OFFRES D'EMPLOI**

Dijon, le 05 septembre 2016

## **A la recherche d'une formation ET d'un emploi ? Rejoignez l'armée de l'air.**

**Sous-officier :** Vous êtes titulaires du BAC et êtes âgé(e) de moins de 25 ans, intégrez nos formations d'administrateur réseau et cyber défense ou de technicien de maintenance des réseaux Télécom.

**24 postes Admin réseau :** Superviser et administrer les systèmes d'information et de communication en veillant en profondeur à la sécurité des systèmes d'information, des réseaux informatiques et de l'intranet. Installer les systèmes d'exploitation. Configurer les réseaux et les postes de travail associés et assister les utilisateurs. Effectuer une veille et une mise à jour permanente pour répondre aux nouveaux besoins et aux avancées technologiques. Formation de 30 semaines rémunérée dès l'entrée.

**24 postes Telecom :** assurer la mise en œuvre et la maintenance des ensembles fixes/mobiles de télécommunication spatiale, hertzienne, filaire, optique, numérique (multimédia). Intervenir sur les réseaux informatiques, les équipements de traitement de données, les systèmes de commutation et de multiplexage, les appareils de mesure et bancs d'essai, les liaisons satellitaires, les fibres optiques, les faisceaux hertziens, la téléphonie. Formation de 45 semaines rémunérée dès l'entrée.



Dans l'armée de l'air, tous les intégrants (aviateurs/aviatrices) bénéficient d'une formation militaire et professionnelle dans la filière aéronautique militaire ; la formation est inscrite au registre national des certifications professionnelles ; elle est gratuite et rémunérée au-dessus du smic.

**Militaire du rang :** Vous êtes sans diplôme ou possédez un CAP ou au maximum un BAC pro et avez moins de 30 ans, intégrez notre formation de commando parachutiste de l'air.

**61 Postes de CPA :** Assurer la protection de la force aérienne en opération. Assurer le guidage au sol sur cibles identifiées et la récupération des pilotes éjectés. Effectuer des missions dans les domaines de l'appui aérien, du sauvetage au combat de personnel. Participer à des missions des forces spéciales en intégrant un groupe commando, après plusieurs années d'expérience. Emploi des armes (initiateur de tir de combat, tireur de précision, tireur d'élite, tireur canon de 20mm sur véhicule d'intervention blindé), techniques d'autodéfense, techniques commandos. Effectuer des patrouilles afin de dissuader, détecter et intervenir pour retarder et neutraliser tout acte de malveillance. Formation de 25 semaines rémunérée dès l'entrée.

**Contact :** Bureau Air de Dijon - 03 80 11 23 35 demandez un RDV (à dijon ou RDV téléphonique);

24 avenue Garibaldi- [AIR-TOUTEUNARMEE.FR](mailto:AIR-TOUTEUNARMEE.FR)

CV à envoyer à [cirfabourgogne@orange.fr](mailto:cirfabourgogne@orange.fr) - [cirfa.dijon@recrutement.air.defense.gouv.fr](mailto:cirfa.dijon@recrutement.air.defense.gouv.fr)

**Infos diverses**

**Les commerçants de Dun adoptent leurs horaires d'hiver :**

**Boulangerie :**

- **Lundi : 7h30/12h30**
- **Fermeture le mardi**
- **Mercredi 7h30/12h30**
- **Jeudi, vendredi, samedi : 7h30/12h30 et 16h/19h**
- **Dimanche : 7h30/12h30**

**Epicerie :**

- **Lundi : 7h30/12h30 et 15h/19h**
- **Fermeture le mardi**
- **Du mercredi au samedi : 7h30/12h30 et 15h/19h**
- **Dimanche : 8h/12h30**

**Evénements**

**Toutes les commémorations**

**Le 19 Mars - Le 26 Avril - Le 8 Mai - le 26 Juin - Le 11 Novembre**

**A venir, ce trimestre :**

- **Vos films du trimestre avec le Carrefour de Dun :**
  - Samedi 1 octobre à 19h00 – Microbe et Gasoil
  - Samedi 5 novembre à 17h00 – Un singe en hiver
  - Samedi 3 décembre à 17h00 – Youth

**Comité des fêtes : Halloween le 29 Octobre**

**SéSA : spectacle humoristique suivi d'un dîner le 12 Novembre à 18 heures**

**Comité des fêtes : Marché nocturne le 10 décembre**